

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Acide sulfurique 10 % p/p**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Acide sulfurique 10 % p/p

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** SA1903SS

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:**

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Corrosif**

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Corrosif pour les métaux. 1.

**Mentions d'avertissement :** Attention

**Mentions additionnelles de danger:**

Peut être corrosif pour les métaux.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

| Ingrédients:           |                  |         |
|------------------------|------------------|---------|
| CAS 7664-93-9          | Acide sulfurique | 14.72 % |
| CAS 7732-18-5          | Eau désionisée   | 85.28 % |
| Pourcentages par poids |                  |         |

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Acide sulfurique 10 % p/p**

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Provide oxygen if breathing is difficult. Consulter immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau :**

Rincez soigneusement. Rinse/flush exposed area gently using water for at least 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Neutraliser la solution de trempage avec une solution d'hydroxyde de sodium.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rinse/flush exposed eye(s) gently using water for at least 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Rincer sous les paupières pendant le rinçage.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Brûlure oculaire ou cutanée. Toux. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique peuvent causer le cancer. Lésions pulmonaires, bronchite chronique. Endommagement des dents et l'estomac.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. L'utilisation du savon peut aider à la neutralisation sur la peau exposée avec un flux d'eau.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Utiliser un produit chimique sec, la mousse, le sable sec ou le dioxyde de carbone.

**Agents d'extinction non appropriés:**

Ne pas utiliser d'eau directement sur l'acide sulfurique.

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. Les oxydes de soufre toxiques sont des produits de combustion. Des aérosols ou une brume peuvent se former dans un incendie. L'acide sulfurique peut enflammer les combustibles.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Utiliser un dispositif de protection respiratoire contre l'effet des émanations, poussières, aérosols. Porter un équipement de protection pour le feu et la résistance chimique.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Les contenants peuvent exploser.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.05.2014

**Acide sulfurique 10 % p/p**

Porter l'équipement de protection. Neutraliser avec de la chaux ou de la soude. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Toujours appliquer les réglementations locales. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Ne pas utiliser d'eau. Neutraliser avec de la chaux ou de la soude. Ajouter de l'eau pour former de la boue. Laisser décanter et éliminer avec de l'eau en excès. Éliminer le solide restant comme un déchet habituel.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Empêcher la formation d'aérosols. Ne pas mélanger avec des bases. Se laver les mains après la manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Porter des vêtements protecteurs et de l'équipement. Ne pas manipuler avec des produits incompatibles (voir Section 10). Éviter d'ingérer et d'inhaler.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Protéger contre le gel. Maintenir le contenant bien fermé. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Ne pas entreposer près de matières incompatibles (voir Section 10). Entreposer dans un endroit éloigné des Réducteurs.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

7664-93-9, Acide sulfurique,, OSHA LEP : 1 mg/m<sup>3</sup>.  
7664-93-9, Acide sulfurique,, ACGIH VLS : 0,2 mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. S'assurer de la disponibilité d'un rince-œil et de douches de sécurité.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Respirateur avec cartouches de gaz acides.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.05.2014

**Acide sulfurique 10 % p/p**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Protection de la peau:</b>       | Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation. Porter un équipement de protection pour éviter tout contact avec la peau, les yeux, les cheveux. |
| <b>Protection oculaire:</b>         | Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection. Écran facial.   |
| <b>Mesures générales d'hygiène:</b> | Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.  |

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

|   |                           |  |  |
|---|---------------------------|--|--|
| <b>Apparence (état physique, couleur):</b>      | Liquide clair et incolore | <b>Limite d'explosion inférieure:</b><br><b>Limite d'explosion supérieure:</b> | Non déterminé<br>Non déterminé                               |
| <b>Odeur :</b>                                  | Inodore                   | <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>   | Non déterminé  |
| <b>Seuil d'odeur:</b>                           | Non déterminé             | <b>Densité de la vapeur:</b>   | Non déterminé  |
| <b>Valeur pH:</b>                               | <1                        | <b>Densité relative:</b>   | 1,04 à 1,06  |
| <b>Point de fusion / congélation:</b>           | Inférieure à 0°C          | <b>Solubilités:</b>  | Soluble dans l'eau :   |
| <b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b> | Environ 100 °C            | <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>                                 | Non déterminé  |
| <b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>          | Non déterminé             | <b>Température d'auto-inflammation:</b>  | Non déterminé  |
| <b>Taux d'évaporation:</b>                      | Non déterminé             | <b>Température de décomposition:</b>   | Non déterminé  |
| <b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>         | Non déterminé             | <b>Viscosité:</b>  | a. Cinématique: Non déterminé<br>b. Dynamique: Non déterminé |
| <b>Densité à 20°C:</b>                          | Non déterminé             |  |  |

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:**

Réagit violemment avec l'eau avec dégagement de chaleur. Corrosif pour les métaux.

**Stabilité chimique:**

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Réagit violemment ou de manière explosive avec les matières incompatibles. Réagit avec la plupart des métaux pour former du gaz d'hydrogène qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**Conditions à éviter:**

Entreposer à l'écart des substances inflammables. Chaleur excessive.

**Matériaux incompatibles:**

Organiques. Métaux. Acides forts. Bases fortes. Alcools. Chlore. Composés halogénés. Matériaux combustibles. Chlorates. Alcalins. Carburants. Fulminates. Agents réducteurs. Nitrates. Acide acétique. Agents oxydants.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de soufre. Brouillards/aérosols cancérigènes. oxygène.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Acide sulfurique 10 % p/p**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:**

Lapin - Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. 7664-93-9.

**Dommmages/irritations oculaires sévères:**

Lapin - Corrosif pour les yeux. 7664-93-9.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:**

**Strong inorganic acid mists containing sulfuric acid.:** IARC Groupe 1

**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

7664-93-9, CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 29 mg/l - 24 heures.

7664-93-9, CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 42 mg/l - 96 h.

**Persistance et dégradabilité:**

Non applicable pour la méthode d'essai.

**Potentiel bioaccumulatif:**

Ne devrait pas former une bio accumulation.

**Mobilité dans le sol:**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:**

L'acide sulfurique concentré présente une toxicité modérément aiguë et chronique pour la vie aquatique qui est influencée par le pH du milieu aquatique suite à la présence de l'acide. En petite quantité, peut être neutralisé par l'alcalinité naturelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports)**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.05.2014

**Acide sulfurique 10 % p/p**

américain)

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

2796

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Solution d'acide sulfurique.

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Solution d'acide sulfurique.

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu, Chronique, Réactifs

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

7664-93-9 Acide sulfurique.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

7664-93-9 Acide sulfurique 1000 lb.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

7664-93-9 Acide sulfurique.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Acide sulfurique 10 % p/p**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 3-0-1

**HMIS:** 1-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).